



Karadzic, le cauchemar n'est pas fini

Par [Danilo Zolo](#)

Mondialisation.ca, 28 juillet 2008

[Eurasia Rivista](#) 28 juillet 2008

Région : [L'Europe](#)
Thème: [Loi et Justice](#)

L'arrestation de Radovan Karadzic a été accueillie triomphalement comme une grande et inattendue victoire de la justice internationale. C'est la fin d'un cauchemar pour les membres du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie et ceux qui le soutiennent. Et ça l'est pour tous ceux qui n'oublient pas les tragédies de la guerre de Bosnie-Herzégovine et, en particulier, du massacre de Srebrenica en juillet 1995. Finalement, après treize années de contumace, on déclare qu'un féroce criminel, souvent stigmatisé comme « bourreau de Srebrenica » et « boucher des Balkans » (*par les médias étasuniens et occidentaux, NdT*), sera enfin jugé et condamné à la réclusion à perpétuité.

Tout le monde attend à présent que l'Europe fasse pression sur le gouvernement serbe et sur le Président Boris Tadic pour qu'ils collaborent, en accélérant le processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne.

Mais le processus est encore suspendu dans l'attente d'une pleine coopération de la police serbe avec l'activité d'investigation du Tribunal de La Haye. Et l'Ue fait dire que « cela ne suffit pas ». Attitude qui, pour le moins, peut se transformer en boomerang pour le gouvernement de Belgrade qui a permis l'arrestation.

Il serait ingénu ou aveuglement partisan de nier les graves responsabilités politiques que Karadzic a eues dans le processus sanglant de démembrement de la Fédération yougoslave et de la Bosnie en particulier. Et l'on ne peut pas nier que les crimes qu'il a très probablement commis méritent d'être prouvés et punis. Mais tout cela n'efface pas certains aspects gravement négatifs de l'ensemble de l'affaire qui jettent une ombre pesante sur le rôle que l'Europe, l'Otan et le Tribunal de La Haye ont joué dans les Balkans à partir du début des années 90.

On ne peut pas ignorer, avant tout, qu'une fois de plus, dans les Balkans, le rôle de l'Europe -dans ce cas soutenue par les Etats-Unis- a été d'exaspérer le nationalisme, de favoriser la fragmentation des ethnies et de leurs structures politiques, et d'aggraver la dépendance de leurs économies vis à vis de l'étranger. On a réitéré la logique des stratégies impériales qui des siècles durant ont dominé la « question d'Orient », depuis l'expansionnisme de la Russie tsariste et de l'Autriche habsbourgeoise jusqu'à l'invasion de la Yougoslavie par les troupes fascistes et nazies pendant la Seconde guerre mondiale.

La « Guerre humanitaire » déclanchée au printemps 1999 par l'Otan contre la Fédération yougoslave, motivée par la nécessité de défendre la minorité albanaise du Kosovo, n'a pas échappé à cette logique impériale. La guerre de l'Otan -qu'Antonio Cassese, premier président du Tribunal de La Haye, a justement définie comme portant gravement atteinte à la Charte des Nations Unies- a comporté dix mille missions d'attaque et l'usage de plus de

23 mille engins explosifs. Les attaquants ont provoqué des massacres de civils et dévasté le pays en utilisant des armes de destruction massive, y compris des bombes à fragmentation et des projectiles à l'uranium appauvri. Le Tribunal de La Haye, bien qu'il en ait l'entière compétence, a ignoré les très graves crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis très sûrement par les autorités politiques et militaires de l'Otan, à commencer par son secrétaire Javier Solana qui applaudit aujourd'hui la capture de Karadzic.

Il convient de considérer que la Procureur du Tribunal a établi des rapports de collaboration systématique avec les sommets de l'Alliance atlantique. Et l'on n'oubliera pas non plus que, en échange de sa précieuse collaboration, l'Otan a obtenu de la Procureur Carla del Ponte le classement des dénonciations présentées contre ses autorités politiques et militaires par d'éminents juristes occidentaux.

Enfin, la « guerre humanitaire » voulue par l'Otan n'a jamais arrêté la violence et le versement de sang. Comme toute autre guerre, la guerre du Kosovo a laissé un long sillage de haine, peur, corruption, misère et mort. La protection des droits des citoyens kosovars-albanais n'a pas arrêté l'« épuration ethnique ». Celle-ci a continué sans pitié, mais dans l'autre direction : contre les Serbes vaincus, par les milices de l'Uck, sous les yeux des troupes de l'Otan. Jusqu'à devenir, contre tout le droit international, la légitimation d'une indépendance unilatérale.

Aujourd'hui la capture de Karadzic, loin de favoriser la renaissance du pays serbe et le renforcement de la démocratie, peut aggraver la situation. Après la séparation illégale du Kosovo de l'Etat unitaire Serbe, la nouvelle intervention du Tribunal de La Haye pourrait conduire non pas à la paix et à une entrée heureuse de la Serbie en Europe, mais à de nouvelles tensions nationalistes et à de nouvelles crises de violence. Le cauchemar, malheureusement, n'est pas terminé.

Edition de vendredi 25 juillet de la *Revue d'études géo-politiques Eurasia*

http://www.eurasia-rivista.org/cogit_content/articoli/EkEyAAyypkUDIPluce.shtml

« L'article du Professeur Danilo Zolo, paru dans le quotidien *il manifesto* du 24 juillet 2008 est ici reproduit avec une légère modification apportée dans sa première partie.

La modification, faite avec l'accord de l'auteur, a été rendue nécessaire afin éviter toute ambiguïté qu'une lecture superficielle pourrait engendrer. Le ton du début de l'article se voulait, évidemment, sarcastique » (Tiberio Graziani, directeur de Eurasia)

<http://www.ilmanifesto.it/Quotidiano-archivio/24-Luglio-2008/art8.html>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio (cette version tient compte de la modification signalée par t.g.)

La source originale de cet article est [Eurasia Rivista](#)

Copyright © [Danilo Zolo](#), [Eurasia Rivista](#), 2008

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca